



VILLE DE HOUILLES
Département des Yvelines

DÉCISION DU 07 OCTOBRE 2022

N°22/360

CABINET

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec Europe Écologie les Verts

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 5°,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants,

Vu la délibération n°20/224 du Conseil municipal du 05 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment le 5° permettant au Maire de « *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »,

Considérant que la Ville est propriétaire de locaux communaux dont elle décide librement l'affectation,

Considérant que le groupe **Europe Écologie les Verts** souhaite utiliser les locaux communaux afin d'organiser une réunion publique,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention afin de déterminer les conditions d'occupation des locaux communaux concernés et notamment les obligations du groupe **Europe Écologie les Verts**.

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De signer la convention d'occupation gracieuse entre la ville de Houilles et le groupe **Europe Écologie les Verts** pour les locaux communaux suivants :

Salle Michelet
Mardi 22 novembre 2022
19 heures 00 à 23 heures 00

Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 3 :

Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT
ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : **10 OCT. 2022**

Publication effectuée le : **10 OCT. 2022**

Exécutoire ce jour : **10 OCT. 2022**

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines**



Juhen CHAMBON

Le Maire,



CHAMBON